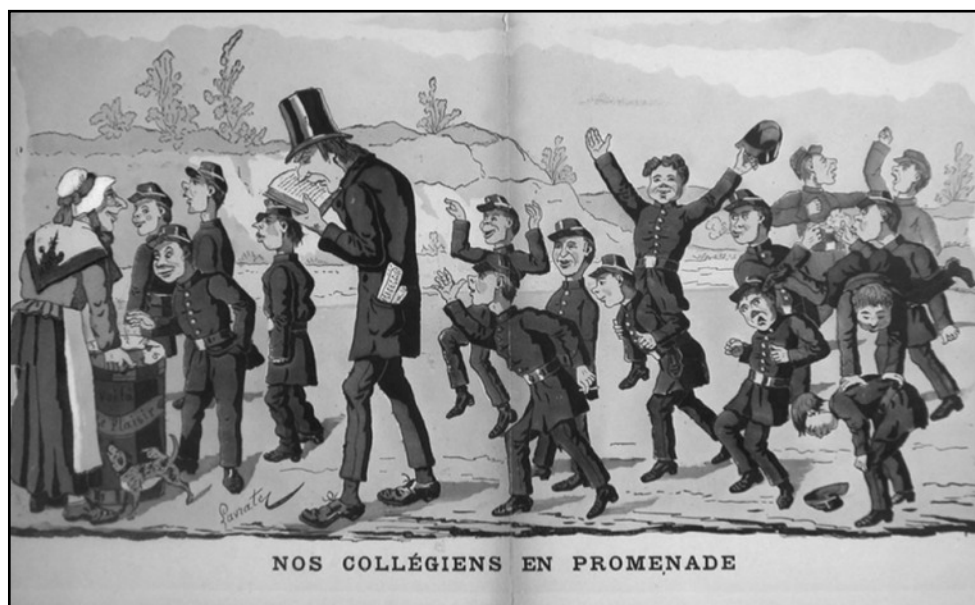


L'uniforme des collégiens de Guebwiller



L'uniforme à l'école doit être expérimenté à la rentrée 2024 dans les collectivités volontaires. Elle démarrera donc en septembre pour une durée de deux ans avant une éventuelle généralisation en 2026. Un retour en grâce d'une disposition déjà connue ?

Le collège de Guebwiller est créé par décret impérial du 4 août 1862. Dans sa séance du 17 mai 1862 le conseil municipal de Guebwiller, présidé par le maire Henry Schlumberger, en avait réglé le financement et le fonctionnement. Il serait établi dans les locaux de l'école primaire située entre les rues St Antoine et St Léger (la future école Freyhof). « Quant à l'objet et à l'étendue de l'enseignement le conseil décide : Que pour l'instruction secondaire il soit restreint à la division de grammaire et à la division élémentaire et donné par deux régents, dont l'un serait chargé des classes de 4ème et 5ème réunies et l'autre des classes de 6ème et 7ème également réunies. Un troisième régent serait chargé de l'enseignement des sciences dans les classes latines et dans les divisions supérieures des élèves primaires ». Le premier Principal de collège, nommé par décret en 1862, sera M. Lecoq, bachelier es-lettres et bachelier es-sciences, il est également chargé de la classe de mathématiques dudit collège (il a donné son nom à la placette qui fait face à l'ancienne école aujourd'hui désaffectée).

Le 4 août 1862, le maire de Guebwiller Henry Schlumberger fixe l'uniforme ordinaire des élèves du collège de la manière qui suit :

« Tunique en drap bleu avec passepoil rouge, palmes au collet.

Pantalon en drap bleu avec passepoil.

Gilet montant de même drap que le pantalon et la tunique.

D'après la note du tailleur chargé de confectionner l'uniforme adopté, le prix de cet uniforme en bon drap ordinaire, pour garçon de 10 à 14 ans, tunique, pantalon et gilet ne dépassera pas 48 Francs. A ajouter pour le képi et le ceinturon environ 4,50 F.

Bien qu'il soit à désirer que les parents, quand il y a lieu de renouveler l'habillement de leurs enfants, prennent l'habitude de leur donner un vêtement qui ne coûtera pas plus qu'un autre, la condition de l'uniforme n'est nullement obligatoire ; il a seulement été décidé que les élèves porteront le képi.

La plaque du ceinturon et les boutons de l'uniforme étant la propriété du Collège, les tailleurs et les marchands pourront tous les procurer au même prix que le fabricant.

Un vêtement plus simple, dit de petite tenue est facultatif comme l'autre a aussi été adopté, soit pour suppléer au premier, soit en vue de la saison d'été.

Ce vêtement est le pantalon en coutil écru avec blouse de même étoffe. La blouse portera deux palmes au collet avec deux boutons sur le devant. Elle sera fermée à la taille par le ceinturon pour descendre à mi-jambe ».

Michel WAGNER

Source : « Journal du collège de Guebwiller 1862-1871 » mis en ligne par Franck Munsch le 30 janvier 2024 sur le groupe Facebook « Histoire de Gawiler, Gebweiler, Guebwiller »